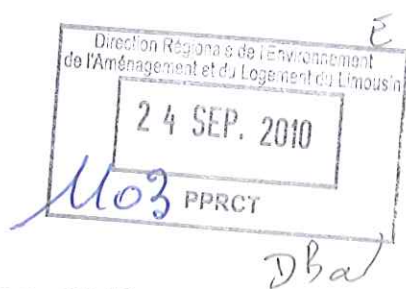




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE



Préfecture  
Direction des relations avec  
les collectivités locales  
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie

Affaire suivie par Sandrine Pébère

☎ 05 55 20 56 34

☎ 05 55 20 56 52

sandrine.pebere@correze.gouv.fr

Tulle, le 20 SEP 2010

Le préfet de la Corrèze

à

Monsieur le directeur régional de  
l'environnement, de l'aménagement et du  
logement  
PPRCT-PRPS  
Immeuble Le Pastel  
22, rue des Pénitents Blancs

87032 LIMOGES CEDEX

Objet : Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) des anciens sites miniers  
uranifères du département

P. J. : 2

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission Locale d'Information et de  
Surveillance (CLIS) chargée du suivi des anciens sites miniers uranifères du département se réunira  
en séance plénière

le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2010

à 9h30

salle Souham à la préfecture.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette réunion ou vous y faire représenter.

Pour faire suite à votre demande, je vous confirme que le compte-rendu de la CLIS  
restreinte du 25 juin dernier a été joint à la convocation des membres en vue de sa validation lors de  
la réunion du 1<sup>er</sup> octobre.

Pour le préfet,  
et par délégation,  
le secrétaire général

Eric CLUZEAU